O.I.C. 1986/150 HIGHWAYS ACT

HIGHWAYS ACT

Pursuant to section 3 of the *Highways Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows:

Those portions of the streets and lanes shown on survey plans CLSR 42228 and more particularly described as follows are formally closed to accommodate completion of the lands/loan exchange with British Yukon Railway Company.

All lanes in Blocks 28, 29, 30, 31, 43, 44, 45 and 46,

9th Street from Too-Chi Avenue in a North-Easterly direction until it passes Block 46,

10th Street from Too-Chi Avenue in a North-Easterly direction until it passes Block 46,

Taku Avenue from 9th Street in a Westerly direction until it passes Block 30,

Teslin Avenue from 9th Street in a Westerly direction until it passes Block 30,

Takhini Avenue from 9th Street in a Westerly direction until it passes Block 44.

LOI SUR LA VOIRIE

En application de l'article 3 de la *Loi sur la voirie,* il plaît au Commissaire en conseil exécutif de décréter ce qui suit :

Les tronçons des rues et des ruelles figurant sur le plan 42228 des AATC et décrits plus en détail ci-après sont officiellement fermés afin de permettre l'exécution de l'accord de prêt/d'échange de terrains conclu avec la Yukon Railway Company.

Toutes les ruelles des îlots 28, 29, 30, 31, 43, 44, 45 et 46:

La neuvième rue, en direction nord-est, de l'avenue Too-Chi jusqu'à l'intersection d'une ligne située audelà et au près de l'îlot 46 et s'étendant dans l'axe sudest/nord-ouest;

La dixième rue, en direction nord-est, de l'avenue Too-Chi jusqu'à l'intersection d'une ligne située au-delà et au près de l'îlot 46 et s'étendant dans l'axe sudest/nord-ouest;

L'avenue Taku, en direction nord-ouest, de la neuvième rue jusqu'à l'intersection d'une ligne située au-delà et au près de l'îlot 30 et s'étendant dans l'axe sud-ouest/nord-est'

L'avenue Teslin, en direction nord-ouest, de la neuvième rue, jusqu'à l'intersection d'une ligne située au-delà et au près de l'îlot 30 et s'étendant dans l'axe sud-ouest/nord-est:

L'avenue Takhini, en direction nord-ouest, de la neuvième rue jusqu'à l'intersection d'une ligne située au-delà et au près de l'îlot 44 et s'étendant dans l'axe sud-ouest/nord-est.

Fait à	Whitehorse,	dans	le	territoire	du	Yukon,	le	19
septembre 1	1986.							

Dated at Whitehorse, in the Yukon Territory, this 19th day of September, A.D., 1986.

Commissaire	du	Yukon
-------------	----	-------

Commissioner of the Yukon



